



Envoyé en préfecture le 08/12/2023  
Reçu en préfecture le 08/12/2023  
Publié le 13/12/2023  
ID : 048-200069151-20231207-DELIB\_2023\_167-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 07 décembre 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 novembre 2023

<b>Membres en exercice : 35</b>  <b>Présents : 28</b> <b>Votants : 32</b> <b>Pour : 32</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 07 décembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents :</b> Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Cécile JASSAUD, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés :</b> Patrick BOSC pouvoir à Alain CHMIEL, Michel COMMANDRE pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Francis DURAND pouvoir à Henri COUDERC, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p><b>Excusés :</b> François ROUVEYROL, Emmanuel ADELY, Patrick BOSC, Michel COMMANDRE, Francis DURAND, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents :</b></p> <p><b>Présents non votants :</b></p>
--	---

Secrétaire de séance : Monsieur Damien ARMAND

**DELIB-2023-167 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUTAIRES AU SYNDICAT MIXTE ENVIRONNEMENT SUD-LOZÈRE**

**Le Conseil communautaire,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral N°SOUS-PREF-2023-275-005 en date du 2 octobre 2023 portant modification des statuts et de l'extension du périmètre du SICTOM des Bassins du Haut-Tarn ;

**VU** les statuts annexés à cet arrêté, précisant la modification du mode de représentation des communes au sein du Syndicat Mixte Environnement SUD LOZERE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que le SM - Environnement SUD LOZERE est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui sera créé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 du fait de l'extension du périmètre du SICTOM des Bassins du Haut-Tarn. Il a pour objet d'assurer le service public de gestion des déchets du territoire du Sud Lozère ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes est membre du SM - Environnement SUD LOZERE. Elle est représentée au sein du Conseil Syndical par un délégué titulaire et un suppléant pour chacune des communes-membres de son territoire. Conformément

aux statuts du SM - Environnement SUD LOZERE, et sur proposition ~~des communes-membres~~, il appartient à la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, adhérente au Syndicat, de nommer les délégués titulaires et leurs suppléants, chargés de représenter les communes-membres au sein du Conseil Syndical de cet EPCI,

**CONSIDÉRANT** la saisine des communes-membres en date du 13 octobre 2023, demandant de soumettre leurs propositions pour la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant afin de les représenter au sein du Syndicat mixte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Sur proposition des communes-membres :

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**DÉSIGNE** les conseillers suivants, comme membres du Conseil syndical du Syndicat Mixte Environnement SUD LOZERE :

	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
<b>Barre des Cévennes</b>	Jean-Claude AUBERLET	Robert DEMOLIN
<b>Bédouès-Cocurès</b>	Laurane MANAS	Roselyne PRADEILLES
<b>Les Bondons</b>	Sébastien SUAU	PALMIER Marie
<b>Cans-et-Cévennes</b>	Alain DELPUECH	Ludovic AGULHON
<b>Cassagnas</b>	Cédric PLANTIER	Françoise LACOMBE
<b>Florac-Trois-Rivières</b>	Robin LEGRAND	Martine BOURGADE
<b>Fraissinet de Fourques</b>	François GRÉGOIRE	Marie CLÉMENT
<b>Gatuzières</b>	Marc AINE	Michel COMMANDRE
<b>Gorges-du-Tarn-Causse</b>	Jean Luc MICHEL	Patrick BOSC
<b>Hures-la-Parade</b>	Bruno COMMANDRÉ	Mickaël JAFFARD
<b>Ispagnac</b>	Judith GUITET	Guy BOISSEROLLES
<b>La Malène</b>	Cécile JASSAUD	Jérôme LAURET
<b>Meyrueis</b>	René JEANJEAN	Maurice DUNY
<b>Mas-Saint-Chély</b>	Brigitte ROBERT-MICHEL	Michel MOURGUES
<b>Rousses</b>	Daniel GIOVANNACCI	Élodie HERAIL
<b>Saint-Pierre-Des-Tripiers</b>	Éric ARAGON	Sandrine DESCAVES
<b>Vébron</b>	Elsy ROUSSET	Nicole TEISSIER

**MANDATE** Monsieur le Président pour qu'il notifie cette décision à Monsieur le Président du Syndicat,

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche utile et à signer tout acte nécessaire se rapportant à ce dossier.

**Le Président,**  
Henri COUDERC



**Le secrétaire de séance,**  
Damien ARMAND

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).